

Synthèse des objectifs et sous-objectifs du Contrat de Rivière « Bléone et affluents »

Volet A : Lutter contre les pollutions et restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines

A1-Poursuivre des efforts accomplis en matière de traitement des rejets domestiques pour tendre vers le bon état chimique et écologique des eaux superficielles et souterraines

- A.1.a. Améliorer l'assainissement des collectivités déjà pourvues de systèmes de collecte et de traitement collectif
- A.1.b. Mieux gérer les sous-produits de l'assainissement (boues et graisses)
- A.1.c. Mettre en place des systèmes de traitement adaptés pour les villages, les hameaux et l'habitat dispersé (système de traitement collectif, raccordement aux installations existantes ou assainissement autonome selon contraintes et intérêts)



A.2 - Développer des actions pour lutter contre les pollutions non domestiques (agricole, toxiques...)

- A.2.a. Limiter les pollutions agricoles (notamment nitrates et toxiques agricoles)
- A.2.b. Limiter les pollutions toxiques non agricoles
- A.2.c. Limiter les risques de pollution (physique et/ou physico-chimique) liés à certaines installations (décharges, casses auto, zones industrielles notamment)

A.3 - Améliorer les connaissances sur la nature et l'origine des pollutions

A.4 -Améliorer le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines

- A.4.a. Assurer un suivi de la qualité des eaux superficielles pour évaluer l'efficacité des mesures du Contrat de Rivière
- A.4.b. Assurer un suivi de la qualité des eaux souterraines pour sécuriser l'alimentation en eau potable des communes

Volet B1 : Gérer et restaurer les milieux aquatiques et alluviaux pour atteindre le bon état écologique

B1.1 - Maintenir et protéger la qualité des milieux et le potentiel écologique que représente l'hydrosystème Bléone



B1.2 - Améliorer la fonctionnalité biologique des milieux dégradés et favoriser la dynamique alluviale naturelle pour tendre vers le bon état écologique des cours d'eau du bassin

- B1.2.a Restaurer les milieux alluviaux (aquatiques et terrestres) et mettre en place une gestion adaptée des milieux
- B1.2.b - Restaurer la continuité piscicole sur la Bléone et ses affluents
- B1.2.c - Garantir la diversité écologique en limitant le développement de plantes invasives



B1.3 - Améliorer les connaissances pour mieux gérer les espèces et les milieux et permettre un suivi des actions du Contrat de Rivière



Volet B2 : Prévenir les inondations et protéger les biens et les personnes en considérant les fonctionnalités

B2.1 - Assurer un meilleur équilibre des cours d'eau dans le respect des contraintes humaines

- B2.1.a - Mettre en œuvre une politique d'entretien physique des lits des rivières et torrents de la vallée cohérente avec les enjeux locaux et le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau concernés
- B2.1.b - Restaurer la continuité du transit sédimentaire vers la Durance
- B2.1.c - Poursuivre la politique globale de gestion des boisements de berge basée sur la définition d'objectifs sectorisés en cohérence avec les enjeux.



B2.2 - Assurer une protection contre les inondations et le risque érosif en cohérence avec les enjeux

- B2.2.a - Assurer la pérennité des ouvrages de protection existants en régularisant leurs situations administratives et foncières
- B2.2.b - Assurer la protection des personnes et des infrastructures aujourd'hui soumises à des risques identifiés
- B2.2.c - Assurer un suivi de l'évolution des lits dans les zones à enjeux



B2.3 - Développer la prévention et la gestion de crise à l'échelle du bassin en matière de risque inondation

Volet B3 : Optimiser la gestion quantitative de la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable

B3.1. Organiser une gestion harmonieuse de la ressource en eau en garantissant un débit des cours d'eau qui soit durablement compatible avec la satisfaction de tous les usages (agriculture, AEP, Pêche, ...) dans le respect des équilibres naturels

- B3.1.a - Réduire les pressions sur les débits d'étiage de la Bléone par des économies en eau (modernisation des installations/modification des pratiques)
- B3.1.b. Mettre en place une gestion concertée et durable de la ressource



B3.2 - Pérenniser et sécuriser l'alimentation en eau potable des collectivités

- B3.2.a. Sécuriser l'alimentation en eau potable des communes vis-à-vis des risques de pollutions
- B3.2.b. Sécuriser l'alimentation en eau potable des communes en diversifiant les ressources utilisées



B3.3 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement de l'hydrosystème "Bléone" notamment en période d'étiage

Volet C1 : Mettre en valeur les milieux et les paysages et développer des outils de sensibilisation du grand public

C1.1. Valoriser le patrimoine naturel et paysager du bassin sur le plan du tourisme durable



C1.2. Développer la communication et la sensibilisation sur les thématiques liées à l'eau et plus largement au Développement Durable

- C1.2.a. Développement d'outils de sensibilisation des acteurs locaux (élus, groupes socioprofessionnels, riverains...) et du grand public à la notion de gestion intégrée de l'eau et au Développement Durable
- C1.2.b. Développer une conscience environnementale par l'éducation au Développement Durable (écoles, collèges, lycées, centres de loisirs)
- C1.2.c. Organiser la communication sur le Contrat de Rivière et l'action du SMAB pour mieux impliquer les acteurs locaux à la démarche

C1.3. Créer et animer l'Observatoire de la Bléone

Volet C2 : Coordonner, animer et suivre du Contrat de Rivière

C2.1. Pérenniser la gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin

- C2.1.a. Assurer la coordination du Contrat de Rivière
- C2.1.b. Assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les collectivités
- C2.1.c. Conforter le rôle et les moyens de la structure de gestion de bassin qu'est le SMAB

C2.2. Développer la transversalité du Contrat de Rivière

C2.3. Suivre et évaluer les actions entreprises